

Extrait de l'analyse annuelle 2025 du commerce extérieur de biens

Focus sur les échanges commerciaux entre la France et les pays du Mercosur

En tant que partenaire commercial, le Mercosur contribue à une part très réduite des flux commerciaux de la France ces dernières années : un peu moins de 1 % des exportations et environ 0,6 % des importations. Ces parts sont stables depuis la crise sanitaire. Ainsi, en 2025, la France a exporté un montant de 5,3 Md€ de biens vers le Mercosur et a importé 4,4 Md€ de biens depuis cette zone.

Parmi les pays du Mercosur, le Brésil est de loin le principal partenaire commercial de la France en 2025 : il représente 79 % des exportations et 86 % des importations de la France avec le Mercosur. Loin derrière, l'Argentine est le second partenaire commercial, représentant 15 % des exportations et 10 % des importations avec cette zone.

Sur la question des quotas prévus par l'accord conclu par l'Union européenne avec le Mercosur, il est à noter que les flux actuels d'importations de bovins de l'UE (190 000 tonnes sur les onze premiers mois de 2025) sont d'ores et déjà supérieurs au quota prévu (99 000 tonnes) et en sont proches pour la volaille (importations de 164 000 tonnes pour un quota de 180 000 tonnes).

Dans le cadre de l'Union douanière, les biens importés en France depuis des pays tiers peuvent être dédouanés directement en France ou entrer sur le territoire douanier de l'UE par n'importe quel autre État membre, puis transiter jusqu'à leur destination finale en France. Sur l'ensemble des importations originaires des pays du Mercosur, 19 % ont été dédouanées dans un autre pays membre de l'Union européenne avant d'arriver en France en 2025. Pour les produits agricoles et agroalimentaires, la part des importations destinées à la France mais dédouanées dans un autre Etat membre de l'UE (20 %) est très proche de la part globale. Elle est de 44 % pour les produits d'origine animale, et de 18 % pour les produits d'origine non animale.

Créé en 1991, le « marché commun du Sud », appelé également Mercosur, est un espace de libre circulation des biens et des services en Amérique latine. Le Mercosur est composé de cinq pays : ses quatre pays fondateurs : l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay auxquels s'est jointe la Bolivie en 2023.

L'Union européenne (UE) et le Mercosur (excepté la Bolivie) ont conclu un accord comprenant des dispositions politiques et commerciales le 6 décembre 2024¹, après 25 années de négociations. L'accord a été signé par l'UE et le Mercosur le 17 janvier 2026². Le Parlement européen a saisi la Cour de justice de l'UE le 21 janvier 2026 afin d'obtenir un avis de conformité de l'accord avec les traités de l'Union³. Une application provisoire de l'accord est en débat (Interim Trade Agreement (iTA)), dans l'attente de la ratification de l'accord par les États membres et par les parlements nationaux des deux parties (Partnership Agreement (EMPA)). Pour sa part, la France s'est opposée à cet accord, demandant davantage de garanties pour l'agriculture et pour les normes environnementales. L'UE et le Mercosur forment un marché de plus de 700 millions de citoyens⁴.

¹ [Commission européenne, texte de l'accord UE-Mercosur](#)

² Commission européenne, [communiqué de presse du 17 janvier 2026](#).

³ Parlement européen, [communiqué de presse du 21 janvier 2026](#).

⁴ [Conseil européen, Conseil de l'Union européenne, Commerce UE-Mercosur : faits et chiffres](#).

Principales mesures prévues par le volet commercial de l'accord de libre-échange UE-Mercosur

Avec l'accord UE-Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), la quasi-totalité des droits de douane actuellement imposés seraient éliminés par les deux zones (plus de 90 %). Pour ce qui est des délais de mise en œuvre, les pays du Mercosur prévoient d'éliminer les droits de douane à l'importation soit de façon immédiate soit de façon progressive (entre 1 et 18 ans) selon les produits.

Afin de limiter l'importation de produits sud-américains à taux préférentiel, l'accord prévoit la mise en place de contingents tarifaires. Il s'agit de quotas pour certains produits bénéficiant de taux de droits de douane réduits ou nuls. À titre d'exemples, 180 000 tonnes de volaille et 60 000 tonnes de riz pourront être importées en franchise de droits et le montant des droits sera de 7,5 % pour un quota de 99 000 tonnes de viande bovine.

Par ailleurs, d'autres mesures de protection du marché européen sont prévues. Il est ainsi inscrit dans l'accord que les produits sous appellation géographique (IGP, AOP) seront protégés par le Mercosur à un niveau comparable à celui de l'UE, notamment certains vins et spiritueux, fromages et viandes. De plus, les produits sud-américains destinés au marché européen devront respecter les normes européennes.

Zoom sur certaines filières agricoles bénéficiant de quotas à l'importation

L'accord suscite l'inquiétude de certaines filières agricoles telles que la filière bovine, la filière avicole et la filière porcine. Certains pays du Mercosur figurent en effet parmi les principaux producteurs et exportateurs mondiaux pour ces filières. Le Brésil est ainsi le deuxième producteur mondial de bœuf⁵, derrière les États-Unis et devant la Chine ; l'Argentine se positionne à la 4^e place mondiale, tandis que la France est classée 10^e. Que ce soit pour la filière avicole ou la filière porcine, le Brésil se hisse au rang de deuxième producteur mondial. En ce qui concerne les exportations, les pays du Mercosur font également partie des principaux exportateurs mondiaux de viande de bœuf désossée : le Brésil est classé 1^{er}, l'Argentine 4^e, le Paraguay 8^e et l'Uruguay 10^e en volume. Dans le même temps, le Brésil est le premier exportateur mondial de poulet et le deuxième exportateur mondial de viande porcine en volume. Pour sa part, la France est classée 9^e producteur mondial de viande porcine, mais ne figure pas parmi les 20 premiers pays producteurs de poulet.

Afin de limiter la quantité de produits sud-américains importés par l'UE, des quotas à l'importation sont prévus par l'accord :

- **Pour la filière bovine**, un quota de 99 000 tonnes de viande bovine assujetties à un droit de 7,5 % est prévu⁶, ce qui représente 1,5 % de la production totale de viande bovine de l'UE⁷. Sur les onze premiers mois de 2025, les importations de bœuf de l'UE originaires du Mercosur atteignent près de 190 000 tonnes⁸ (essentiellement de la viande bovine fraîche ou surgelée) et les exportations européennes destinées aux pays du Mercosur s'élèvent à environ 650 tonnes.
- **Pour la filière avicole**, 180 000 tonnes de volaille pourront être importées en franchise de droits, ce qui représente 1,3 % de la production totale de viande de volaille de l'UE⁹. Sur les onze premiers mois de 2025, l'UE a importé plus de 164 000 tonnes de viande de volaille originaires du Mercosur¹⁰ et a exporté 76 000 tonnes de volailles vers les pays du Mercosur (soit moins qu'en 2024, avec près de 250 000 tonnes).
- **Pour la filière porcine**, un quota de 25 000 tonnes de viande porcine assujetties à un droit de 83 euros par tonne est prévu, ce qui représente 0,1 % de la production totale de viande porcine de l'UE¹¹. Sur les onze premiers mois de 2025, les importations de viande de porc de l'UE originaires du Mercosur sont quasi-nulles pour des raisons de manque de traçabilité et de normes et garanties non conformes à celles en vigueur dans l'UE (par exemple usage d'hormones et de pesticides interdits dans l'UE).

Ainsi, on constate que les flux actuels d'importations de bovins sont d'ores et déjà supérieurs au quota prévu par l'accord et en sont proches pour la volaille. En ce qui concerne le porc, les importations depuis les pays du Mercosur sont quasi inexistantes mais le quota défini par l'accord représente une part minime de la production de porc de l'UE (0,1 %).

Le Mercosur contribue au plus à 1 % des flux commerciaux de la France en 2025

En tant que partenaire commercial, le Mercosur contribue à une part très réduite des flux commerciaux de la France ces dernières années : un peu moins de 1 % des exportations et environ 0,6 % des importations. Ces parts sont stables depuis la crise sanitaire. Ainsi, en 2025, la France a exporté un montant de 5,3 Md€ de biens vers le Mercosur et a importé 4,4 Md€ de biens depuis cette zone.

⁵ [FAOSTAT, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture](#). Les classements sont ceux de l'année 2024, dernière année disponible.

⁶ [Commission européenne](#).

⁷ [Commission européenne, Beef production](#), production de viande bovine de l'UE s'élevant à 6 600 000 tonnes en 2024 (dernière année complète disponible). La viande bovine correspond aux SH4 0201 et 0202.

⁸ [Commission européenne, Directorate-General for Agriculture and Rural Development, Beef trade dashboard](#). Valeur correspondant aux onze premiers mois de 2025 ; les données pour décembre 2025 ne sont pas encore disponibles.

⁹ [Key figures on the European food chain – 2025 edition](#). L'UE a produit 14,1 millions de tonnes de viande de volaille en 2024.

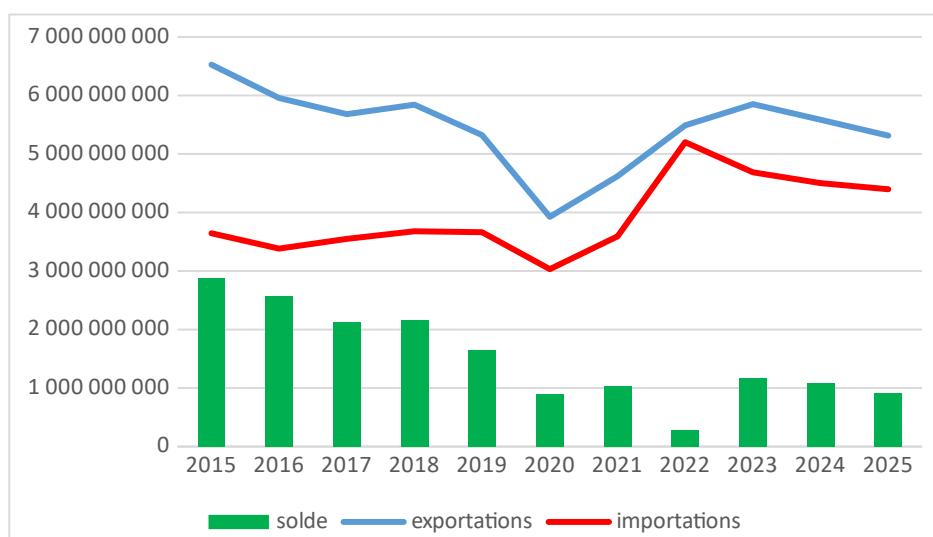
¹⁰ Eurostat, [base de données Comext](#). La viande de volaille correspond à la SH4 0207.

¹¹ Eurostat, [Agricultural production – livestock and meat](#). La viande porcine correspond à la SH4 0203.

Parmi les pays du Mercosur, le Brésil est de loin le principal partenaire commercial de la France en 2025 : il représente 79 % des exportations et 86 % des importations de la France avec le Mercosur. Loin derrière, l'Argentine est le second partenaire commercial, représentant 15 % des exportations et 10 % des importations avec cette zone. Quant à l'Uruguay et au Paraguay, ils ne réalisent qu'une part résiduelle des échanges avec le Mercosur (totalisant ensemble 6 % à l'export et 3 % à l'import). Enfin, le poids de la Bolivie est négligeable au regard des flux commerciaux totaux de la France avec le Mercosur hors Bolivie (1 % au plus).

La France a un excédent commercial avec les pays du Mercosur depuis 2010. Toutefois, après avoir atteint un pic en 2015 à près de 3,0 Md€ (figure 1), cet excédent tend à se réduire depuis quelques années, en particulier depuis la crise sanitaire. La hausse des importations de produits sud-américains en valeur est un élément explicatif du recul de la balance commerciale de la France avec le Mercosur. Ainsi, l'excédent commercial de la France avec le Mercosur s'élève à 0,9 Md€ en 2025.

1. ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS, DES IMPORTATIONS ET DU SOLDE ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS DU MERCOSUR DEPUIS 2015



Source : DGDDI/DSECE

Lecture : En 2025, le montant des exportations de la France vers le Mercosur s'élève à 5,3 Md€. La France a importé pour 4,4 Md€ de biens originaires du Mercosur. Au total, la France a un excédent commercial de 0,9 Md€ avec le Mercosur en 2025.

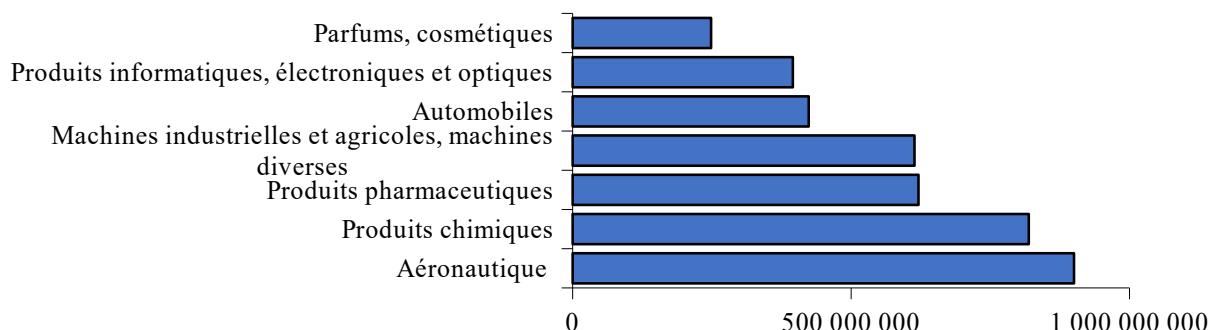
Échanges de la France avec les pays du Mercosur : des exportations de biens technologiques et des importations de biens à forte concentration en matières premières

La France et les pays du Mercosur échangent des biens de nature différente. En 2025, les biens originaires des pays du Mercosur (hors Bolivie)¹² importés par la France sont essentiellement des biens à forte concentration en ressources naturelles : produits agroalimentaires (1,3 Md€, figure 2), hydrocarbures naturels (0,9 Md€), produits agricoles (0,7 Md€), bois, papier et carton (0,5 Md€) et produits métallurgiques et métalliques (0,3 Md€). **À l'inverse des approvisionnements, les biens exportés par la France vers les pays du Mercosur sont de nature moyenne-haute technologie :** aéronautique (0,9 Md€), produits chimiques (0,8 Md€), produits pharmaceutiques (0,6 Md€), machines (0,6 Md€), produits informatiques, électroniques et optiques (0,4 Md€) et produits de l'industrie automobile (0,4 Md€).

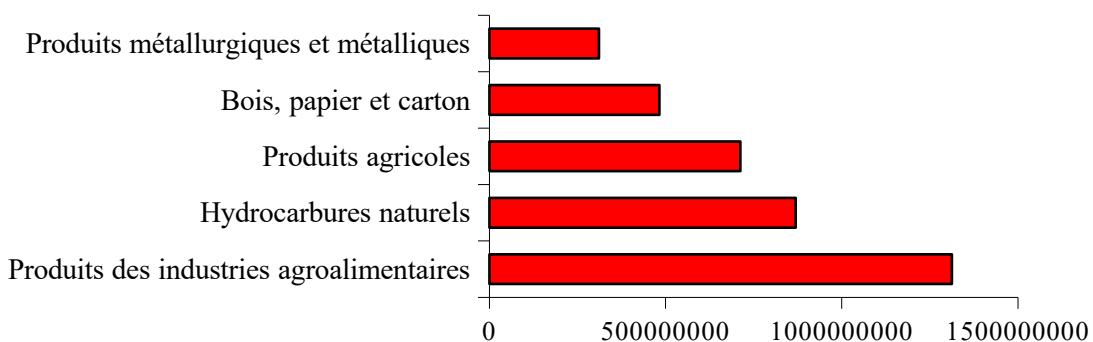
¹² Pour l'analyse des produits échangés avec le Mercosur, la Bolivie est exclue. Le champ d'analyse est circonscrit aux pays concernés par l'accord de libre-échange avec l'UE, à savoir l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay.

2. PRINCIPAUX PRODUITS ÉCHANGÉS AVEC LES PAYS DU MERCOSUR EN 2025

EXPORTATIONS



IMPORTATIONS



Source : DGDDI/DSECE

Champ : Données brutes CAF/FAB, hors matériel militaire. Pays du Mercosur, hors Bolivie.

Lecture : En France en 2025, les importations de produits des industries agroalimentaires originaires des pays du Mercosur (hors Bolivie) s'élèvent à 1,3 Md€.

Les exportations françaises destinées aux pays du Mercosur (hors Bolivie) atteignent 5,3 Md€ en 2025. Dans le détail, les produits aéronautiques exportés sont pour plus de la moitié des avions et des parties d'avions. Parmi les pays du Mercosur, le Brésil est de loin le principal pays client pour ces produits. En ce qui concerne les exportations de produits pharmaceutiques (médicaments ne contenant pas d'antibiotiques, médicaments contenant des hormones, produits immunologiques tels que les vaccins), elles sont pour les deux tiers destinées au Brésil et pour moins d'un tiers destinées à l'Argentine. Les ventes de produits chimiques, de machines et de produits informatiques, électroniques et optiques sont pour l'essentiel exportées vers le Brésil, puis dans une bien moindre mesure vers l'Argentine. Les exportations de produits de l'industrie automobile, principalement des équipements pour automobiles, sont destinées pour la majeure partie au Brésil, pour moins d'un tiers à l'Argentine et pour près de 20 % à l'Uruguay.

Les importations françaises originaires des pays du Mercosur (hors Bolivie) atteignent 4,4 Md€ en 2025. Les produits des industries agroalimentaires (1,3 Md€) et agricoles (0,7 Md€) en représentent près de la moitié. Dans le détail, les tourteaux de soja¹³ originaires de l'Argentine et du Brésil représentent en valeur plus de la moitié des produits agroalimentaires importés par la France depuis les pays du Mercosur et, loin derrière, le jus d'orange¹⁴ originaire du Brésil en représente un peu moins de 15 %. Les importations énergétiques (0,9 Md€), pour quasi-totalité des hydrocarbures naturels, sont fournies par le Brésil. En ce qui concerne les importations de produits agricoles (0,7 Md€) originaires du Mercosur, plus de 90 % proviennent du Brésil. Parmi les produits métallurgiques et métalliques, la France importe pour près des trois quarts des produits sidérurgiques et de première transformation de l'acier, originaires du Brésil.

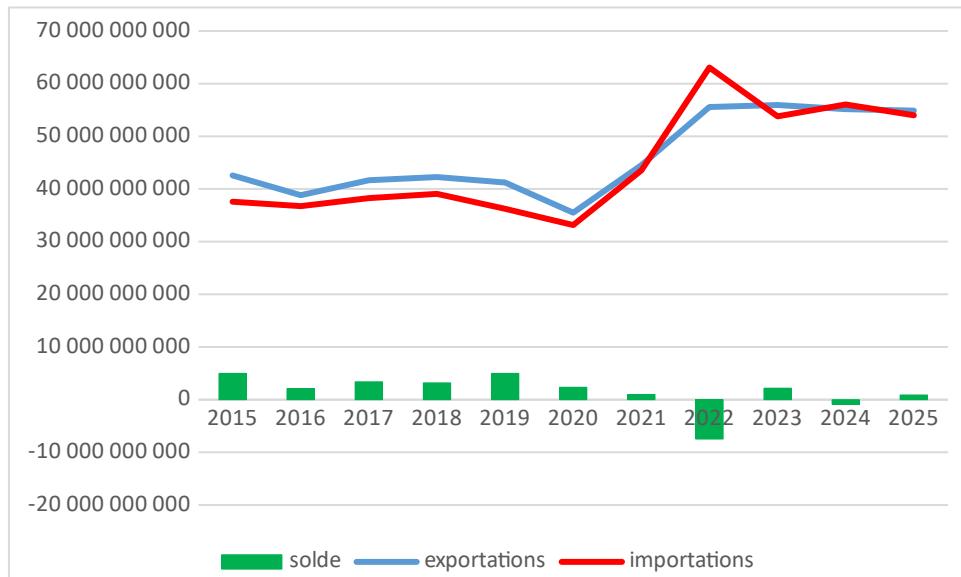
¹³ Produit de code NC8 23040000.

¹⁴ Produits de code NC8 20091200, 20091998, 20091199 et 20091919.

Excepté en 2022 et en 2024, l'UE a un excédent commercial avec les pays du Mercosur

En 2025, les exportations de l'UE destinées aux pays du Mercosur (hors Bolivie) atteignent 54,9 Md€ (figure 3), soit un montant supérieur aux importations européennes originaires de ces pays, qui s'élèvent à 54,0 Md€. Excepté en 2022 et en 2024, le solde commercial de l'UE avec les pays du Mercosur est excédentaire ces dernières années, avec un excédent commercial moyen de 3,7 Md€ entre 2015 et 2019. Depuis la crise sanitaire, cet excédent a tendance à se réduire et il atteint 0,9 Md€ en 2025. Les déficits commerciaux observés en 2022 (-7,5 Md€) et en 2024 (-0,9 Md€) s'expliquent par la hausse des importations en valeur, très nette en 2022, tandis que les exportations étaient atones.

3. ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS, DES IMPORTATIONS ET DU SOLDE ENTRE L'UE ET LES PAYS DU MERCOSUR DEPUIS 2015 (*)



Source : Eurostat, Comext

Champ : Pays du Mercosur, hors Bolivie.

(*) Données de décembre 2025 en acquis à novembre 2025.

Lecture : Le solde de l'UE avec les pays du Mercosur (hors Bolivie) est excédentaire en 2025 et s'élève à 0,9 Md€.

Plus de 80 % des biens importés originaires des pays du Mercosur sont dédouanés en France

Dans le cadre de l'Union douanière, les biens importés en France depuis des pays tiers peuvent être dédouanés directement en France ou entrer sur le territoire douanier de l'UE par n'importe quel autre État membre, puis transiter jusqu'à leur destination finale en France¹⁵. Cette possibilité conditionne le contrôle direct ou non des déclarations à l'importation des produits importés de pays tiers. Concernant les contrôles vétérinaires, phytosanitaires et/ou sanitaires, les denrées alimentaires soumises à ces contrôles¹⁶ doivent obligatoirement faire l'objet d'un contrôle en Poste de Contrôle Frontalier (PCF) au point d'entrée dans l'Union et à l'issue de ce contrôle, un certificat vétérinaire/phyto/sanitaire est délivré. Le pays de dédouanement n'est donc pas nécessairement celui dans lequel a lieu le contrôle sanitaire¹⁷.

Sur l'ensemble des importations originaires des pays du Mercosur, 19 % ont été dédouanées dans un autre pays membre de l'Union européenne avant d'arriver en France¹⁸ en 2025. Pour les produits agricoles et agroalimentaires, la part des importations destinées à la France mais dédouanées dans un autre État membre de l'UE (20 %) est très proche de la part globale. Si l'on distingue les produits en

¹⁵ Cf. « Mesurer les importations françaises par pays », blog de l'Insee, <https://blog.insee.fr/mesurer-les-importations-francaises-par-pays/>.

¹⁶ Règlement d'exécution (UE) 2021/632 de la Commission du 13 avril 2021

¹⁷ Des dispositifs réglementaires ont pour objectif d'assurer la protection des consommateurs européens. Ainsi, le règlement (CE) n°178/2002 établit les principes généraux de la législation alimentaire applicables à tous les acteurs des filières alimentaires et de l'alimentation animale. Il fixe les procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires : il définit notamment des obligations de traçabilité permettant de retracer les flux de marchandises au sein de l'UE et de retirer les produits susceptibles de présenter un risque pour la santé publique.

¹⁸ Le pays d'origine du produit est un des pays du Mercosur et le pays de provenance du produit est un autre État membre de l'UE.

fonction de leur origine animale (animaux vivants ou produits issus de la transformation de la viande) ou non animale, qui se répartissent en 6 % et 94 % du total des produits agricoles et agroalimentaires, les parts des importations dédouanées dans un autre État membre de l'UE sont de 44 % pour les produits d'origine animale, et de 18 % pour les produits d'origine non animale.

En 2025, les biens dont le taux de dédouanement dans d'autres pays de l'UE avant d'être importés en France est le plus élevé sont les déchets industriels et ménagers (50 %), le bois, papier et carton (39 %), les produits métallurgiques et métalliques (32 %), les produits manufacturés divers (29 %), les produits pétroliers raffinés (29 %), les machines (28 %) et les produits chimiques, parfums et cosmétiques (28 %).

Directrice de la publication : Ketty ATTAL-TOUBERT

Rédaction en chef : Julien DEROYON

Rédaction : Roxane JOURDAIN

Extrait de l'analyse annuelle 2025 du commerce extérieur de biens, publié le 6 février 2026

Département des statistiques et des études du commerce extérieur - 11, rue des deux communes 93558 Montreuil Cedex

Mél : diffusion.stat@douane.finances.gouv.fr

ISSN 2430-2627 - Reproduction autorisée avec mention d'origine et de date

